

Informations diverses

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Les affiches de notre commune sont désormais disponibles. Nous sommes ravis de vous remettre avec ce compte-rendu un exemplaire de l'affiche en format carte postale. De grandes affiches en format 50*70 cm peuvent être achetées au prix unitaire de 10€. Elles sont visibles et peuvent être achetées le samedi pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.

La 3ème édition de la Corrid'Halloween aura lieu le vendredi 31 octobre à 19h30.
Le parcours de 7,6km reste accessible à tous.

Venez déguisés.
Des prix seront attribués aux meilleurs déguisements.

Et si vous ne souhaitez pas courir mais que vous cherchez à participer néanmoins, vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles.

Merci dans ce cas de prendre contact avec le secrétariat de mairie ; nous serons ravis de vous accueillir.

Chaque bénévole se verra offrir un lot et une boisson.



Madame Sandra BANIÈRE, Conseillère municipale déléguée à la Médiathèque :

Les animations du dernier trimestre 2025 vont commencer à la médiathèque.

Tout le programme est à retrouver dans le flyer.

Vous n'avez peut-être pas été sans remarquer que nous vous avons concocté une fin d'année exceptionnelle avec plusieurs nouveautés, l'heure du conte, les activités de la Grainothèque et des événements à ne pas manquer : l'Expo Photo de MediaphotoJonchery les 15 et 16 novembre à la salle polyvalente et la venue de Barcella, les activités de la Grainothèque et, à la médiathèque. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux animations de votre choix, gratuites pour tous.

Parce que la médiathèque est un lieu de partage, si vous avez une collection que vous avez envie d'exposer, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions la mettre à l'honneur dans notre vitrine.

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

⇒ **Mardi 14 octobre à 18h : Conférence « La graine : qui est-elle ? Où va-t-elle ? »**
animée par Francine Magnier

[Tout public - sur inscription]

⇒ **Mercredi 15 octobre à 18h : Atelier dégustation pain-chocolat avec Éric Banière, boulanger**
[Tout public - sur inscription]



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Septembre 2025

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

💻 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et

de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi
après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.

Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.

Samedi : 09h30 à 11h30.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Madame, Monsieur,

J'espère que vos vacances vous ont apporté détente,
découvertes et beaux souvenirs en famille ou entre amis.

Une nouvelle année scolaire commence et je souhaite
une très belle rentrée à nos enfants, à leurs parents
ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe éducative.

C'est aussi le moment de reprendre ensemble quelques
bonnes habitudes pour que notre village reste agréable à
vivre pour tous :

- lors du stationnement de vos véhicules, penser à laisser le passage libre aux poussettes et aux fauteuils roulants ;
- entretenir son trottoir et son caniveau afin qu'ils restent propres ;
- ramasser les feuilles tombées qui peuvent vite devenir glissantes ;
- tailler les branches qui dépassent sur la chaussée ou gênent le passage des piétons.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui, par leurs gestes
quotidiens, contribuent déjà à la propreté et à la convivialité
de notre commune.

Et parce qu'une rentrée rime aussi avec retrouvailles et
moments partagés, les festivités reprennent : le vide-grenier
a déjà réuni beaucoup de monde, et d'autres rendez-vous
conviviaux suivront pour nous rassembler.

À bientôt

Le Maire



EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 24 septembre 2025

Délibération D-2025-31
OBJET : ENGAGEMENT CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE (CTG)

Dans l'exercice de ses compétences petite enfance, la commune a conclu avec la CAF de la Marne un contrat enfance-jeunesse pour favoriser le financement de la petite enfance.

Il est également à souligner qu'avec la signature de la CTG, la CAF s'engage à conserver sur le territoire le niveau des financements précédemment apportés au titre du contrat enfance jeunesse, sous la forme de "bonus territoire CTG", pour autant que la collectivité signataire poursuive son soutien financier aux équipements et services concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Madame le Maire à signer, avec la CAF de la Marne, la CTG de services aux familles.

Délibération D-2025-32
OBJET : DELIBERATION PORTANT ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu la nécessité de statuer sur l'organisation du temps de travail, le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessous :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés annuels	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombres d'heures travaillées = nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée solidarité	7 heures
Total	1 607 heures

Service Administratif :
Du lundi au samedi : 35 heures sur 5 jours ou 6 jours
Plage horaire de 8h00 à 18h00
Pause méridienne obligatoire de 3/4 d'heure minimum
Cycles de travail du lundi au vendredi // lundi après-midi au samedi midi ou du mardi au samedi midi.

Service Technique :
Du lundi au samedi : 35 heures sur 5 jours ou 6 jours
Plage horaire de 8h00 à 18h00
Pause méridienne obligatoire de 3/4 d'heure minimum
Système d'astreinte mis en place
Cycles de travail du lundi au vendredi // lundi après-midi au samedi midi ou du mardi au samedi midi.

Service Culturel :
Du lundi au samedi : 35 heures sur 6 jours
Plage horaire de 8h00 à 18h00
Pause méridienne obligatoire de 3/4 d'heure minimum
Cycles de travail du lundi au vendredi // lundi après-midi au samedi midi ou du mardi au samedi midi.

Délibération D-2025-33
OBJET : ADHESION A LA CONVENTION « AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION » DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doivent disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant une équipe pluridisciplinaire dont des agents chargés de la fonction d'inspection.

Considérant qu'une convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » est proposée par le Centre de gestion et permet aux collectivités de faire appel aux compétences de l'ACFI du Centre de Gestion,

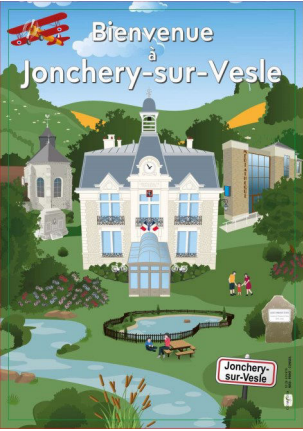
Madame le Maire propose l'adhésion à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection du Centre de gestion de la Marne à compter du 25 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 25 septembre 2025 à la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » du Centre de gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération D-2025-34
OBJET : DELIBERATION VOTE DU BUDGET 2025 (ANNULE ET REMPLACE D_2025_18)

Afin de rectifier une erreur de transcription, il convient de préciser que le budget est voté au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section fonctionnement.
Après avoir entendu l'exposé, le conseil à l'unanimité émet un avis favorable.

Délibération D-2025-35
OBJET : DELIBERATION FIXANT LE PRIX DE VENTE DE L’AFFICHE ET DE LA CARTE DE LA COMMUNE SUR LA REGIE MEDIATHEQUE



Une affiche à l'effigie de la commune a été réalisée.

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le prix de cette affiche à 10 € et d'étendre la régie de recettes médiathèque à l'encaissement des ventes de cette affiche.

Délibération D-2025-36
OBJET : INFORMATION SUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE (SANS VOTE)

Le Maire informe le conseil municipal que, suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, 3 entreprises ont procédé à des travaux supplémentaires.

L'entreprise FERRER pour un montant de 1 350€ TTC

L'entreprise TECHNI ISOL pour un montant de 6 000€ TTC

L'entreprise MARZIN PRO pour un montant de 615.07€ TTC

Ces travaux ont été réalisés mais nécessitaient une information au conseil municipal conformément à la délibération N°10-2020.

Délibération D-2025-37
OBJET : DELIBERATION SUR LE PROJET DE RENOVATION DE L’AIRE DE JEUX ET CHOIX DU DEVIS

Le Maire rappelle que, suite au sinistre survenu le 16 juillet 2024, le sol entre les jeux a dû être retiré et le Parc fermé au public par arrêté.

Madame le Maire propose au conseil municipal 2 devis afin de procéder à la rénovation du sol de l'aire de jeux.

IMAJ = 19 066 € TTC
EM JEUX = 19 950 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de sélectionner la société EM JEUX pour un montant de 19 950 € et d'autoriser Madame le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du fond de soutien aux investissements auprès du Grand Reims.

Délibération D-2025-38
OBJET : INDEMNITES DE FONCTION D’UN CONSEILLER DELEGUE

Vu l'arrêté N° 85 nommant Monsieur Serge AGNESSENS conseiller délégué à partir du 01 octobre 2025, pour la planification et la mise en œuvre des tâches journalières des agents techniques ainsi qu'au suivi de ces tâches,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Madame le maire propose donc de verser à Monsieur AGNESSENS Serge l'indemnité d'un conseiller délégué à partir du mois d'octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de verser une indemnité à M. AGNESSENS Serge qui ne prend pas part au vote.

Délibération D-2025-39
OBJET : DELIBERATION PORTANT PROPOSITION DE VENTE DE PARCELLES POUR LA CREATION D’UNE GENDARMERIE ET D’UN LOTISSEMENT

Madame le Maire expose qu'un lotissement initié par la société IMMOCOOP et une création d'une caserne de gendarmerie avec logements sont en projet sur les parcelles situées en zone Ud 1AUa du plan local d'urbanisme.

Les parcelles en zone AU ne sont constructibles que lors de la réalisation d'une opération d'aménagement portant en totalité ou partiellement sur le périmètre de la zone.

Des parcelles communales sont enclavées dans le futur projet. Les autres parcelles concernées par le projet appartiennent à Reims Habitat, au Foyer Rémois et à Immocoop.

Au vu de l'avis des domaines en date du 17 octobre 2024, soit de moins d'un an, réalisé pour l'ensemble des parcelles (excepté la parcelle AC N°95)

Au vu des bénéfices économiques et sociaux qui seraient apportés par l'aboutissement du projet de lotissement et de caserne, le maire propose de céder les parcelles concernées au prix des domaines diminué de 15 % .

En outre, il avait été proposé lors du dépôt du dossier de candidature pour la gendarmerie de céder gratuitement 4100 m2 de foncier communal affectés à la construction de la gendarmerie avec logements.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, décide à l'unanimité des membres présents :

- de céder gratuitement 4100 m2 de foncier communal, affectés à la construction de la gendarmerie avec logements ;

- de proposer l'achat des autres terrains et de soumettre la cession gratuite des 4100 m2 à la condition que la construction de la gendarmerie démarre dans un délai de 5 ans à compter de la vente définitive et de stipuler à l'acte de vente une clause de complément de prix si la construction de la caserne n'a pas commencé dans ce délai ;

- de soumettre la validité de ces engagements à la validation par l'ensemble des conseils d'administration d'Immocoop, de Reims Habitat et du Foyer Rémois, par suite de la délibération du conseil municipal de Jonchery sur Vesle ;

- d'initier la procédure de désaffectation et de déclassement du chemin rural dit « Des Querelles » qui entre partiellement dans le périmètre du futur lotissement et qui devra être cédé, en partie, au lotisseur.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tous les actes authentiques et tous les documents afférents à ce projet.